

2019. Résumé de l'état des espèces de thons et espèces apparentées sous mandat de la CTOI, ainsi que des autres espèces touchées par les pêcheries de la CTOI.

Thons tempérés et tropicaux : Les stocks ci-dessous sont ceux principalement exploités par les pêcheries industrielles et, dans une moindre mesure, artisanales, dans l'ensemble de l'océan Indien, à la fois en haute mer et dans les ZEE des États côtiers.

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Germon <i>Thunnus alalunga</i>	Prises 2018: 41 603 t Prises moyennes 2014–2018: 38 030 t PME (1000 t) (IC 95%): 35,7 (27,3–44,4) F_{PME} (IC 95%): 0,21 (0,195–0,237) SB_{PME} (1000 t) (IC 95%): 23,2 (17,6–29,2) F_{2017}/F_{PME} (IC 95%): 1,346 (0,588–2,171) SB_{2017}/SB_{PME} (IC 95%): 1,281 (0,574–2,071) SB_{2017}/SB_{1950} (IC 95%): 0,262 (-)						Une nouvelle évaluation du stock de germon a été entreprise en 2019 afin de mettre à jour celle réalisée en 2016. Même si des incertitudes considérables demeurent dans l'évaluation de SS3 réalisée en 2019, dues en particulier aux conflits entre les différentes données majeures saisies, une approche de précaution devrait être appliquée à la gestion du germon. La K2SM indique que des réductions des prises sont nécessaires pour empêcher la biomasse de décliner à court terme jusqu'à des niveaux inférieurs à la PME, du fait des récents niveaux de recrutement faibles. Même si les projections sont très incertaines, les prises actuelles dépassent le niveau de la PME estimé (35 700 t). L'état du stock, déterminé en fonction des points de référence-cibles de la Commission que sont B_{PME} et F_{PME} , indique que le stock n'est pas surexploité mais sujet à la surpêche . Résumé de l'état du stock en Appendice 8 .
Patudo <i>Thunnus obesus</i>	Prises 2018: 93 515 t (81 413 t ¹) Prises moyennes 2014–2018: 92 140 t (89 720 t ¹) PME (1000 t) (IC 80%): 87 (75 – 108) F_{PME} (IC 80%): 0,24 (0,18 – 0,36) SB_{PME} (1 000 t) (IC 80%): 503 (370 – 748) F_{2018}/F_{PME} (IC 80%): 1,20 (0,70 – 2,05) SB_{2018}/SB_{PME} (IC 80%): 1,22 (0,82 – 1,81) SB_{2018}/SB_0 (IC 80%): 0,31 (0,21 – 0,34)		84%			38%	En 2019, une nouvelle évaluation du stock de patudo a été réalisée dans la zone de compétence de la CTOI afin de mettre à jour l'état du stock déterminé en 2016 La détermination de l'état du stock a changé qualitativement en 2019, passant à pas surpêché mais soumis à la surpêche . Si les prises se maintiennent aux niveaux actuels, il y a un risque de dépassement des points de référence de la PME avec une probabilité de 58,9 % et 60,8 % en 2021 et 2028, respectivement. Une réduction des prises d'au moins 10% par rapport aux niveaux actuels réduira probablement les probabilités de dépassement des niveaux de référence à 49,1% en 2028. Il convient de continuer de surveiller et

¹ Considérant les prises alternatives des senneurs sur objets flottants de la flottille de l'UE en 2018, selon IOTC-2019-WPTT21-R

							d'améliorer la collecte, la communication et l'analyse des données afin de réduire l'incertitude des évaluations. Résumé de l'état du stock en Appendice 9 .
Listao <i>Katsuwonus pelamis</i>	Prises 2018: 607 701 t (606 197 t ¹) Prises moyennes 2014–2018: 484 993 t (484 692 t ¹) Production _{40%SSB} (1000 t) (IC 80%): 510,1 (455,9–618,8) C ₂₀₁₆ /C _{40%SSB} (IC 80%): 0,88 (0,72–0,98) SB ₂₀₁₆ (1000 t) (IC 80%): 796,66 (582,65–1 059,29) Biomasse totale B ₂₀₁₆ (1000 t) (IC 80%): 910,4 (873,6–1195) SB ₂₀₁₆ /SB _{40%SSB} (IC 80%): 1,00 (0,88–1,17) SB ₂₀₁₆ /SB ₀ (IC 80%): 0,40 (0,35–0,47) E ³ _{40%SSB} (IC 80%): 0,59 (0,53–0,65) SB ₀ (IC 80%): 2 015 220 (1 651 230–2 296 135)		47%				Aucune nouvelle évaluation du stock de listao n'a été réalisée en 2019, et l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation 2017 et des indicateurs présentés en 2019. Ainsi, au vu des informations disponibles en 2017, le stock a été considéré comme n'étant pas surexploité et ne faisant pas l'objet d'une surpêche . Sur la base des résultats de l'évaluation du stock de listao en 2017, la Commission, conformément à la Résolution 16/02, a adopté une limite de capture annuelle de 470 029 tonnes pour les années 2018 à 2020. Le total des prises en 2018 (607 701 t) était supérieur de 29% à la limite de capture générée par la règle d'exploitation (470 029 t) qui s'applique aux années 2018-2020 et on observe une tendance à la hausse des prises au cours des trois dernières années. La Commission doit veiller à ce que les futures captures de listao ne dépassent pas la limite convenue pour la période 2018-2020. Résumé de l'état du stock en Appendice 10 .
Albacore <i>Thunnus albacares</i>	Prises 2018: 423 815 t (437 422 t ²) Prises moyennes 2014–2018: 404 655 t (407 377 t ²) PME (1000 t) (IC 80%): 403 (339–436) F _{PME} (IC 80%): 0,15 (0,13–0,17) SB _{PME} (1 000 t) (IC 80%): 1069 (789–1387) F ₂₀₁₇ /F _{PME} (IC 80%): 1,20 (1,00–1,71) SB ₂₀₁₇ /SB _{PME} (IC 80%): 0,83 (0,74–0,97)	94%	68%		94%		Aucune nouvelle évaluation du stock d'albacore n'a été réalisée en 2019 et l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation 2018 et des indicateurs présentés en 2019. Au vu des informations disponibles en 2018 et 2019, le stock d'albacore est déterminé comme toujours surexploité et sujet à la surpêche Le déclin de l'état du stock sous le niveau de référence de la PME n'est pas bien compris, en raison de diverses incertitudes. Par mesure de précaution, la Commission

² Considérant les prises alternatives des senneurs sur objets flottants de la flottille de l'UE en 2018, selon IOTC-2019-WPTT21-R

	<p>SB₂₀₁₇/SB₀ (IC 80%): 0,30 (0,27 – 0,33)</p>						<p>devrait veiller à ce que les captures soient réduites pour mettre fin à la surpêche et permettre à la SSB de revenir au niveau de SSB_{PME}. À ce stade, aucune limite de capture spécifique révisée n'est recommandée.</p> <p>Durant la réunion 2018 du Comité scientifique, un plan de travail a été élaboré pour traiter les questions identifiées dans l'examen de l'évaluation, visant à accroître la capacité du Comité à fournir des avis plus concrets et plus solides d'ici à la réunion du Comité scientifique de 2019. Le plan de travail a commencé à être appliqué en janvier 2019 et vise à résoudre les problèmes identifiés par le GTTT et l'examineur externe en 2018. Le projet de plan de travail figure à l'Annexe 38 du Rapport du Comité scientifique 2018 (IOTC-2018-SC21-R). La Commission devrait veiller à ce que ce plan de travail soit correctement budgétisé. Malgré les progrès réalisés pour réduire les incertitudes inhérentes à cette pêcherie, le GTTT a convenu qu'aucun nouvel avis ne pourrait être fourni en 2019.</p> <p>La Commission dispose d'un plan intérimaire pour la reconstitution du stock d'albacore, avec des limitations de capture basées sur les niveaux de 2014/2015 (Résolution 19/01, qui a remplacé la résolution 18/01). Certaines des pêcheries faisant l'objet de réductions de capture avaient pleinement réduit leurs prises en 2018 conformément aux niveaux de réduction spécifiés dans la Résolution ; toutefois, ces réductions ont été compensées par des augmentations des prises par des CPC exemptées et par certaines CPC soumises à des limitations de leurs prises d'albacore (voir Tableau 9 dans IOTC-2019-WPTT21-R). Ainsi, les prises totales d'albacore en 2018 ont augmenté d'environ 9% par rapport aux niveaux de 2014/2015. La Commission devrait veiller à ce que toute révision de la mesure de gestion puisse permettre une réduction effective des captures afin de garantir l'efficacité de la mesure de gestion.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 11.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--

Poissons porte-épée : Les stocks de poissons porte-épée sont principalement exploités par les pêcheries industrielles et artisanales dans l'ensemble de l'océan Indien, à la fois en haute mer et dans les ZEE des États côtiers. Les marlins et les voiliers ne sont pas habituellement ciblés par la plupart des flottilles, mais sont capturés et conservés en tant que prises accessoires par les principales pêcheries industrielles. Ils sont importants pour les pêcheries artisanales localisées à petite échelle ou sont ciblés par les pêcheries sportives et récréatives.

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Espadon <i>Xiphias gladius</i>	Prises 2018: 31 628 t Prises moyennes 2014-2018: 31 343 t PME (1 000 t) (IC 80%): 31,59 (26,30-45,50) F_{PME} (IC 80%): 0,17 (0,12-0,23) SB_{PME} (1 000 t) (IC 80%): 43,69 (25,27-67,92) F_{2015}/F_{PME} (IC 80%): 0,76 (0,41-1,04) SB_{2015}/SB_{PME} (IC 80%): 1,50 (1,05-2,45) SB_{2015}/SB_{1950} (IC 80%): 0,31 (0,26-0,43)						<p>Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2019, donc l'état du stock est déterminé sur la base de l'évaluation 2017 et des indicateurs présentés en 2019.</p> <p>Au vu des informations disponibles en 2019, le stock est déterminé comme non surexploité et non sujet à la surpêche.</p> <p>Les captures les plus récentes (33 252 t en 2017) sont au-dessus du niveau de la PME (31 590 t) et devraient être réduites au niveau de la PME.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 12.</p>
Marlin noir <i>Makaira indica</i>	Prises 2018: 18 180 t Prises moyennes 2014-2018: 18 074 t PME (1 000 t) (IC 80%): 12,93 (9,44-18,20) F_{PME} (IC 80%): 0,18 (0,11-0,30) B_{PME} (1 000 t) (IC 80%): 72,66 (45,52-119,47) F_{2017}/F_{PME} (IC 80%): 0,96 (0,77-1,12) B_{2017}/B_{PME} (IC 80%): 1,68 (1,32-2,10) B_{2017}/B_0 (IC 80%): 0,62 (0,49-0,78)						<p>Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2019 pour le marlin noir, donc l'état du stock est déterminé sur la base de l'évaluation 2018 basée sur JABBA et des indicateurs présentés en 2019. Le graphe de Kobe du modèle JABBA indique que le stock n'est pas sujet à la surpêche et n'est pas surexploité à l'heure actuelle. Ces estimations de l'état sont soumises à un degré d'incertitude élevé.</p> <p>Les captures actuelles (>14 600 t en 2017) sont plus élevées que la PME estimée (12 930 t) (Figure 1) et sans doute sujettes à une forte incertitude. Les limites de captures fixées dans la résolution 18/05 ont également été dépassées. La Commission devrait prévoir des mécanismes garantissant que les limites de captures ne sont pas dépassées par les pêcheries concernées. Aucune projection n'a été réalisée en raison des faibles capacités de prévision identifiées dans les diagnostics d'évaluation.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 13.</p>

<p>Marlin bleu <i>Makaira nigricans</i></p>	<p>Prises 2018: 9 969 t Prises moyennes 2014-2018: 11 382 t PME (1 000 t) (IC 80%): 9,98 (8,18 –11,86) F_{PME} (IC 80%): 0,21 (0,13 – 0,35) B_{PME} (1 000 t) (IC 80%): 47 (29,9 – 75,3) H₂₀₁₇/H_{PME} (IC 80%): 1,47 (0,96 – 2,35) B₂₀₁₇/B_{PME} (IC 80%): 0,82 (0,56 – 1,15) B₂₀₁₇/B₀ (IC 80%): 0,41 (0,28 – 0,57)</p>					<p>87%</p>	<p>L'état du stock basé sur le modèle bayésien d'espace d'état de production excédentaire JABBA suggère qu'il existe une probabilité de 87% que le stock de marlin bleu de l'océan Indien se trouve en 2017 dans la zone rouge du graphe de Kobe, ce qui indique que le stock est surexploité et soumis à la surpêche.</p> <p>Les prises actuelles de marlin bleu (moyenne de 11 761 t au cours des 5 dernières années, 2013-2017) sont supérieures à la PME (9 984 t) et le stock est actuellement surexploité et sujet à la surpêche. Afin d'atteindre les objectifs de la Commission de se trouver dans la zone verte du graphe de Kobe d'ici 2027 (F₂₀₂₇<F_{PME} et B₂₀₂₇>B_{PME}) avec au moins 60% de chance, les captures de marlin bleu devraient être réduites de 35% par rapport à la moyenne des 3 dernières années, pour atteindre une valeur maximale d'environ 7 800 t.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 14.</p>
<p>Marlin rayé <i>Tetrapturus audax</i></p>	<p>Prises 2018: 2 791 t Prises moyennes 2014-2018: 3 247 t PME (1 000 t) (JABBA): 4,73 (4,27–5,18) F_{PME} (JABBA): 0,26 (0,20–0,34) B_{PME} (1 000 t) (JABBA): 17,94 (14,21–23,13) F₂₀₁₇/F_{PME} (JABBA): 1,99 (1,21–3,62) B₂₀₁₇/B_{PME} (JABBA): 0,33 (0,18–0,54) SB₂₀₁₇/SB_{PME} (SS3): 0,373 B₂₀₁₇/K(JABBA): 0,12 (0,07–0,20) SB₂₀₁₇/SB₁₉₅₀ (SS3): 0,13 (0,09–0,14)</p>					<p>99%</p>	<p>Aucune nouvelle évaluation du stock de marlin rayé n'a été réalisée en 2019, donc l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation 2018 et sur les indicateurs présentés en 2019. Selon les informations disponibles en 2018, le stock est déterminé comme étant surexploité et sujet à la surpêche.</p> <p>Les captures actuelles ou en augmentation présentent un risque très élevé de dégradation de l'état du stock. Les captures actuelles en 2017 sont inférieures à la PME (4 730 t), mais le stock est surexploité depuis plus de deux décennies et se trouve maintenant dans un état de fort épuisement. Si la Commission souhaite ramener le stock dans le quadrant vert du graphe de Kobe avec une probabilité allant de 60% à 90% d'ici 2026, elle doit établir des mécanismes pour s'assurer que les captures annuelles maximales restent entre 1 500 et 2 200 t.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 15.</p>

<p>Voilier indopacifique <i>Istiophorus platypterus</i></p>	<p>Prises 2018: 36 911 t Prises moyennes 2014-2018: 31 267 t PME (1 000 t) (IC 80%): 23,9 (16,1 – 35,4) F_{PME} (IC 80%): 0,19 (0,14 - 0,24) B_{PME} (1 000 t) (IC 80%): 129 (81–206) F₂₀₁₇/F_{PME} (IC 80%): 1,22 (1 – 2,22) B₂₀₁₇/B_{PME} (IC 80%): 1,14 (0,63 – 1,39) B₂₀₁₇/B₀ (IC 80%): 0,57 (0,31 – 0,70)</p>						<p>Une nouvelle évaluation du stock de voilier indopacifique a été réalisée en 2019 en utilisant le modèle C-MSY. Les techniques d'évaluation des stocks pauvres en données indiquent que F était supérieure à F_{PME} (F/F_{PME}=1,22) et que B est supérieure à B_{PME} (B/B_{PME}=1,14). Compte tenu du poids de la preuve disponible en 2019, l'état du stock ne peut être évalué et est jugé incertain.</p> <p>Les limites de captures fixées dans la résolution 18/05 ont été dépassées. La Commission devrait prévoir des mécanismes garantissant que les limites de captures ne sont pas dépassées par les pêcheries concernées. Il est justifié de mettre l'accent sur la recherche sur l'élaboration d'indicateurs de CPUE possibles pour les pêcheries au filet maillant et d'explorer davantage les approches d'évaluation des stocks pour les pêcheries pauvres en données. Compte tenu du peu de données déclarées pour la pêche côtière au filet maillant et de l'importance de la pêche sportive pour cette espèce, des efforts doivent être faits pour combler ces lacunes. L'absence de relevés des captures dans le golfe Persique devrait également être examinée afin d'évaluer le degré d'épuisement localisé dans les zones côtières de l'océan Indien.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 16.</p>
---	--	--	--	--	--	--	---

Thons néritiques et thazards : Ces six espèces sont devenues aussi importantes, voire plus, que les trois espèces de thons tropicaux (patudo, listao et albacore) pour la plupart des États côtiers de la CTOI. Elles sont pêchées essentiellement par les pêcheries côtières, notamment les pêcheries industrielles et artisanales à petite échelle. Elles sont presque toujours pêchées dans la ZEE des pays côtiers de l’OI. Historiquement, les prises étaient souvent déclarées par agrégats de plusieurs espèces il est donc difficile d’obtenir des données appropriées pour les analyses d’évaluation de stock.

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Bonitou <i>Auxis rochei</i>	Prises 2018: 31 615 t Prises moyennes 2014–2018: 16 364 t PME (1 000 t) : Inconnue F _{PME} : Inconnue B _{PME} (1 000 t): Inconnue F _{actuelle} /F _{PME} : Inconnue B _{actuelle} /B _{PME} : Inconnue B _{actuelle} /B ₀ : Inconnue						<p>Aucune évaluation quantitative du stock de bonitou dans l’océan Indien n’est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs d’état de stock provisoires peuvent être utilisés. L’état du stock, déterminé en fonction des points de référence de la Commission que sont B_{PME} et F_{PME}, demeure inconnu.</p> <p>Pour les espèces de thons néritiques évaluées dans l’océan Indien (thon mignon, thonine orientale et thazard rayé), il a été estimé que la PME avait été atteinte entre 2009 et 2011, puis la F_{PME} et la B_{PME} dépassées par la suite. Ainsi, en l’absence d’une évaluation de stock du bonitou, une limite de captures devrait être envisagée par la Commission, en veillant à ce que les prises futures ne dépassent pas les prises moyennes estimées entre 2009 et 2011 (8 870 t). La période de référence (2009-2011) a été choisie d’après les évaluations les plus récentes des espèces néritiques de l’océan Indien pour lesquelles une évaluation est disponible, en partant de l’hypothèse que la PME du bonitou a également été atteinte entre 2009 et 2011. Cet avis sur les prises devrait être maintenu jusqu’à ce qu’une évaluation du bonitou soit disponible. Étant donné que, pour les espèces évaluées, les points de référence basés sur la PME peuvent changer au fil du temps, le stock devrait être étroitement surveillé. Des mécanismes doivent être élaborés par la Commission pour améliorer les statistiques actuelles, en encourageant les CPC à se conformer aux exigences en matière d’enregistrement et de déclaration, afin de mieux informer les avis scientifiques.</p> <p>Résumé de l’état du stock en Appendice 17.</p>

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Auxide <i>Auxis thazard</i>	Prises 2018: 82 909 t Prises moyennes 2014–2018: 89 253 t PME (1 000 t) Inconnue F_{PME} : Inconnue B_{PME} (1 000 t): Inconnue $F_{actuelle}/F_{PME}$: Inconnue $B_{actuelle}/B_{PME}$: Inconnue $B_{actuelle}/B_0$: Inconnue						<p>Aucune évaluation quantitative du stock d'auxide dans l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs d'état de stock provisoires peuvent être utilisés. L'état du stock, déterminé en fonction des points de référence de la Commission que sont B_{PME} et F_{PME}, demeure inconnu.</p> <p>Pour les espèces de thons néritiques évaluées dans l'océan Indien (thon mignon, thonine orientale et thazard rayé), il a été estimé que la PME avait été atteinte entre 2009 et 2011, puis la F_{PME} et la B_{PME} dépassées par la suite. Ainsi, en l'absence d'une évaluation de stock de l'auxide, une limite de captures devrait être envisagée par la Commission, en veillant à ce que les prises futures ne dépassent pas les prises moyennes estimées entre 2009 et 2011 (94 921 t). La période de référence (2009-2011) a été choisie d'après les évaluations les plus récentes des espèces néritiques de l'océan Indien pour lesquelles une évaluation est disponible, en partant de l'hypothèse que la PME du bonitou a également été atteinte entre 2009 et 2011. Cet avis sur les prises devrait être maintenu jusqu'à ce qu'une évaluation de l'auxide soit disponible. Étant donné que, pour les espèces évaluées, les points de référence basés sur la PME peuvent changer au fil du temps, le stock devrait être étroitement surveillé. Des mécanismes doivent être élaborés par la Commission pour améliorer les statistiques actuelles, en encourageant les CPC à se conformer aux exigences en matière d'enregistrement et de déclaration, afin de mieux informer les avis scientifiques.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 18.</p>
Thonine orientale <i>Euthynnus affinis</i>	Prises 2018: 173 367 t Prises moyennes 2014-2018: 161 844 t PME (1 000 t) [*] 152 [125–188] F_{PME} [*] 0,56 [0,42–0,69] B_{PME} (1 000 t) [*] 202 [151–315] F_{2013}/F_{PME} [*] 0,98 [0,85–1,11]						<p>Aucune évaluation du stock de thonine orientale n'a été entreprise en 2019 et l'état est déterminé à partir de la dernière évaluation réalisée en 2015, qui avait utilisé les données de capture de la période 1950–2013</p>

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
	$B_{2013}/B_{PME} [^*]$ 1,15 [0,97–1,38] $B_{2013}/B_0 [^*]$ 0,58 [0,33–0,86]						<p>D'après la force probante disponible, le stock de thonine orientale de l'océan Indien est classé comme non surexploité et non sujet à la surpêche.</p> <p>Bien que l'état du stock soit classé comme non surexploité ni sujet à la surpêche, la matrice de stratégie de Kobe II élaborée en 2015 montre qu'il y a une probabilité de 96 % que la biomasse se situe au-dessous des niveaux de la PME et une probabilité de 100 % que $F > F_{PME}$ d'ici 2016 et 2023, si les prises se maintiennent aux niveaux de 2013. Il y a une probabilité de 55 % que la biomasse se situe au-dessous des niveaux de la PME et une probabilité de 91 % que $F > F_{PME}$ d'ici 2023 si les prises se maintiennent aux environs des niveaux de 2016. Les probabilités modélisées que le stock atteigne des niveaux compatibles avec les niveaux de référence de la PME (p. ex. $SB > SB_{PME}$ et $F < F_{PME}$) en 2023 sont de 100 % pour des futures prises constantes à 80 % du niveau de capture 2013. Si, au moment de l'évaluation, les prises sont réduites de 20 % par rapport aux niveaux de 2013 (170 181 t)³, la probabilité que le stock se rétablisse d'ici 2023 à des niveaux supérieurs aux points de référence de la PME est de 50 %.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 19.</p>

³ Estimés en 2015

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Thon mignon <i>Thunnus tonggol</i>	Prises 2018: 136 906 t Prises moyennes 2014–2018: 138 352 t PME (1 000 t) (*): 140 (103–184) F_{PME} (*): 0,43 (0,28–0,69) B_{PME} (1 000 t) (*): 319 (200–623) F_{2015}/F_{PME} (*): 1,04 (0,84–1,46) B_{2015}/B_{PME} (*): 0,94 (0,68–1,16) B_{2015}/B_0 (*): 0,48 (0,34–0,59)			67%			<p>Aucune nouvelle évaluation du stock de thon mignon n'a été réalisée en 2019, donc l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation 2017 et sur les indicateurs présentés en 2019.</p> <p>Ainsi, d'après la force probante actuellement disponible, le stock est considéré comme surexploité et sujet à la surpêche.</p> <p>Il existe un risque important de dépasser les points de référence basés sur la PME d'ici 2018 si les prises se maintiennent au niveau actuel (2015 ; 63 % de risques que $B_{2018} < B_{PME}$, et 55 % de risques que $F_{2018} > F_{PME}$) (Tableau 2). Si les prises diminuent de 10 %, ce risque tombe à 33 % de probabilité que $B_{2018} < B_{PME}$ et 28 % de probabilité que $F_{2018} > F_{PME}$). Si, au moment de l'évaluation, les prises sont plafonnées aux niveaux actuels (2015, c.-à-d. 136 849 t), la probabilité que le stock se rétablisse d'ici 2025 à des niveaux supérieurs aux points de référence de la PME est d'au moins 50 %. Depuis 2015, les prises restent inférieures à la PME estimée.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 20.</p>

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Thazard ponctué indopacifique <i>Scomberomorus guttatus</i>	Prises 2018: 50 653 t Prises moyennes 2014-2018: 49 511 t PME (1 000 t) Inconnue F_{PME} : Inconnue B_{PME} (1 000 t): Inconnue $F_{actuelle}/F_{PME}$: Inconnue $B_{actuelle}/B_{PME}$: Inconnue $B_{actuelle}/B_0$: Inconnue						<p>Aucune nouvelle évaluation du stock de thazard ponctué n'a été réalisée en 2019, donc l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation 2016 et sur les indicateurs présentés en 2019.</p> <p>Étant donné qu'aucune nouvelle évaluation n'a été entreprise en 2019, le GTTN a considéré que l'état du stock, déterminé en fonction des points de référence cibles de la Commission que sont B_{PME} et F_{PME}, demeure inconnu.</p> <p>Pour les espèces de thons néritiques évaluées dans l'océan Indien (thon mignon, thonine orientale et thazard rayé), il a été estimé que la PME avait été atteinte entre 2009 et 2011, puis la F_{PME} et la B_{PME} dépassées par la suite. Ainsi, en l'absence d'une évaluation de stock du thazard ponctué de l'Indopacifique, une limite de captures devrait être envisagée par la Commission, en veillant à ce que les prises futures ne dépassent pas les prises moyennes de la période 2009–2011 estimées au moment de l'évaluation (46 787 t). La période de référence (2009–2011) a été choisie d'après les évaluations les plus récentes des espèces néritiques de l'océan Indien pour lesquelles une évaluation est disponible, en partant de l'hypothèse que la PME du thazard ponctué de l'Indopacifique a également été atteinte entre 2009 et 2011. Cet avis sur les prises devrait être maintenu jusqu'à ce qu'une évaluation du thazard ponctué de l'Indopacifique soit disponible. Étant donné que, pour les espèces évaluées, les points de référence basés sur la PME peuvent changer au fil du temps, le stock devrait être étroitement surveillé. Des mécanismes doivent être élaborés par la Commission pour améliorer les statistiques actuelles, en encourageant les CPC à se conformer aux exigences en matière d'enregistrement et de déclaration, afin de mieux informer les avis scientifiques.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 21.</p>

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Thazard rayé <i>Scomberomorus commerson</i>	Prises 2018: 149 263 t Prises moyennes 2014-2018: 163 209 t PME (1 000 t) [*]: 131 [96–180] F_{PME} [*]: 0,35 [0,18–0,7] B_{PME} (1 000 t) [*]: 371 [187–882] F_{2015}/F_{PME} [*]: 1,28 [1,03–1,69] B_{2015}/B_{PME} [*]: 0,89 [0,63–1,15] B_{2015}/B_0 [*]: 0,44 [0,31–0,57]			89%			<p>Aucune nouvelle évaluation du stock de thazard rayé n'a été réalisée en 2019, donc l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation 2017 et sur les indicateurs présentés en 2019.</p> <p>D'après la force probante disponible, le stock semble surexploité et sujet à la surpêche.</p> <p>Il existe toujours un risque élevé de dépasser les points de référence basés sur la PME d'ici 2025, même si les prises diminuent jusqu'à 80 % du niveau 2015 (73 % de risques que $B_{2025} < B_{PME}$, et 99 % de risques que $F_{2025} > F_{PME}$). Les probabilités modélisées que le stock atteigne des niveaux compatibles avec les niveaux de référence de la PME (p. ex. $B > B_{PME}$ et $F < F_{PME}$) en 2025 sont de 93 % et 70 %, respectivement, pour de futures prises constantes à 70 % du niveau de capture actuel. Si, au moment de l'évaluation, les prises sont réduites de 30 % par rapport aux niveaux de 2015, ce qui correspond à des prises inférieures à la PME, la probabilité que le stock se rétablisse d'ici 2025 à des niveaux supérieurs aux points de référence de la PME est d'au moins 50 %.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 22.</p>

Requins: Bien qu'ils ne fassent pas partie des 16 espèces sous mandat de la CTOI, les requins sont fréquemment pêchés en association avec les pêcheries ciblant des espèces sous mandat de la CTOI. On sait que certaines flottilles ciblent activement à la fois les requins et les espèces sous mandat de la CTOI. À ce titre, les Membres et les Parties coopérantes non-contractantes de la CTOI doivent déclarer les informations les concernant avec le même degré de détail que pour les 16 espèces de la CTOI. Les espèces suivantes constituent les principales espèces capturées par les pêcheries de la CTOI, mais la liste n'est pas exhaustive.

Stock	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
Requin peau bleue <i>Prionace glauca</i>	Prises déclarées 2018: 23 338 t Prises estimées 2015: 54 735 t Requins nca 2017: 52 487 t Prises moyennes déclarées 2013–17: 29 293 t Prises estimées moyennes 2011–15: 54 993 t Moyenne requins nca ² 2012–16: 50 677 t PME (1 000 t) (IC 80%): 33,0 (29,5 - 36,6) F _{PME} (IC 80%): 0,30 (0,30 - 0,31) SSB _{PME} (1 000 t) (IC 80%): 39,7 (35,5 - 45,4) F ₂₀₁₅ /F _{PME} (IC 80%): 0,86 (0,67 - 1,09) SSB ₂₀₁₅ /SSB _{PME} (IC 80%): 1,54 (1,37 - 1,72) SSB ₂₀₁₅ /SSB ₀ (IC 80%): 0,52 (0,46 - 0,56)			72.6%			<p>Aucune nouvelle évaluation du stock de peau bleue n'a été réalisée en 2019, aussi l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation 2017 et sur les indicateurs présentés en 2019.</p> <p>D'après la force probante disponible en 2017, l'état du stock est déterminé comme n'étant pas surexploité ni sujet à la surpêche.</p> <p>Même si le peau bleue a été évalué en 2017 comme n'étant pas surexploité ni sujet à la surpêche, il est probable qu'un maintien des prises actuelles aboutisse à une diminution de la biomasse et donc que le stock devienne surexploité et sujet à la surpêche dans un futur proche (Tableau 3). Si les prises sont réduites d'au moins 10 %, la probabilité de maintenir la biomasse du stock au-dessus des niveaux de référence de la PME ($B > B_{PME}$) pendant les 8 prochaines années sera accrue (Tableau 3). Le stock devrait être étroitement surveillé. Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 16/06), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques à l'avenir.</p> <p>Résumé de l'état du stock en Appendice 23.</p>
Requin océanique <i>Carcharhinus longimanus</i>	Prises déclarées 2018: 35 t Requins nca: 35 758 t Prises moyennes déclarées 2014–2018: 201 t Requins nca: 47 537 t						

Requin-marteau halicorne <i>Sphyrna lewini</i>	Prises déclarées 2018: 19 t Requins nca: 35 758 t Prises moyennes déclarées 2014–2018: 56 t Requins nca: 47 537 t							
Requin-taube bleu <i>Isurus oxyrinchus</i>	Prises déclarées 2018: 1 499 t Requins nca: 35 758 t Prises moyennes déclarées 2014–2018: 1 582 t Requins nca: 47 537 t							
Requin soyeux <i>Carcharhinus falciformis</i>	Prises déclarées 2018: 1 503 t Requins nca: 35 758 t Prises moyennes déclarées 2014–2018: 2 162 t Requins nca: 47 537 t							
Requin-renard à gros yeux <i>Alopias superciliosus</i>	Prises déclarées 2018: 2 t Requins nca: 35 758 t Prises moyennes déclarées 2014–2018: 0 t Requins nca: 47 537 t							
Requin-renard pélagique <i>Alopias pelagicus</i>	Prises déclarées 2018: 1 t Requins nca: 35 758 t Prises moyennes déclarées 2014–2018: 0 t Requins nca: 47 537 t							

Il existe une pénurie d'informations sur ces espèces et il est peu probable que cette situation s'améliore à court ou moyen terme. Il n'existe actuellement aucune évaluation quantitative de stock et les indicateurs halieutiques de base sont actuellement limités. Ainsi, l'état du stock est très incertain. Les preuves disponibles indiquent que le stock court des risques considérables si les niveaux de capture actuels sont maintenus. La principale source de données pour l'évaluation (prises totales) est très incertaine et devrait faire l'objet de recherches plus approfondies en priorité.

- Requin océanique – [Appendice 24](#)
- Requin-marteau halicorne – [Appendice 25](#)
- Requin-taube bleu – [Appendice 26](#)
- Requin soyeux – [Appendice 27](#)
- Requin-renard à gros yeux – [Appendice 28](#)
- Requin-renard pélagique – [Appendice 29](#)

nca : non compris ailleurs

*Probabilité estimée que le stock se trouve dans le quadrant correspondant du graphe de Kobe (ci-dessous), dérivée des intervalles de confiance associés à l'état actuel du stock.

Légende du code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} \geq 1$)
Stock sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Stock non sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} \leq 1$)		
Non évalué/Incertain		